CONTRÔLE TECHNIQUE CONTROLE TECHNIQUE



Nº DU PROCÈS-VERBAL

25022151

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total (7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Favorable (8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE N° D'AGRÉMENT: S013S485 (9) RAISON SOCIALE : AUTO BILAN ST VICTORET (3) COORDONNÉES : Tel.: 0442889964 8/10 AV de l'Europe 13700 MARIGNANE (9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR N° D'AGRÉMENT: 013S1586 SIGNATURE: IDENTIFICATION DU VÉHICULE Date de 1^{ère} mise (2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation en circulation GZ-584-YL (F) 29/10/2024 29/10/2024 Désignation commerciale Marque CLIO RENAULT (1) N° dans la série du type (VIN) (5) Carègorie internationale Genre VP VF1RJA00173678645 Type/CNIT Énergie

M10RENVPI25I059

présent procès-verbal.

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

Document(s) présenté(s)

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 16952

- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le

EG

	Λ.
10) DEFAILEN	CES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Groupe(s) de points contrôlés :

(3) DATE DU CONTRÔLE

09/10/2025

Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

16952					
	1	AV	ANT	Α	RRIERE
MENTIONS LÉGALES	1	G	D	G	D
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du	Ripage (-8 à + 8m/km):	+0.0m/Km			
18 juin 1991 modifié.	Dissymétrie suspension (≤30%):	3%		1%	
- Les valeurs limites prises en compte correspondent aux	Forces verticales :	732daN		445daN	
valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise	Frein de service :				
en circulation, caractéristiques techniques).	Forces de freinage :	230daN	227daN	174daN	182daN
- En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées	Déséquilibre (<20%):		2%		5%
dans votre centre de contrôle technique.	Forces de freinage (efficacité) :	230daN	227daN	174daN	182daN
- Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son	Taux d'efficacité (≥ 58%):	69%			
propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état	Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 29%				
de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément au	Emissions à l'échappement :				
dispositions du code de la route et des textes pris pour son	CO ralenti (≤ 0,3%): 0.00% CO ralenti acc	éléré (≤ 0,2%): 0.0	0.9 (0.9 Down 1995)	07 à 1.03) : 1.01	9
application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).	Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-2.3%	-2.0%		